

V/Réf. : 17231548439392

N/Réf. : Enedis - Agence Interventions Allier

172 T 12165

Objet : Coupure d'électricité pour travaux

Motif : Entretien du réseau électrique

782821 823 379 1/1 1



SDE 03

Mme DOLLET GERALDINE

rue DES PEUPLIERS

ECL. PUBLIC

03420 MARCILLAT EN COMBRAILLE

Le 28/07/2026



Madame, Monsieur,

Vous utilisez quotidiennement l'électricité pour vos activités professionnelles et personnelles. C'est pourquoi Enedis travaille chaque jour sur les réseaux électriques, pour les rendre plus performants, accueillir les nouveaux raccordements, limiter les pannes et intégrer les productions d'énergie renouvelable.

Dans la mesure du possible, nous effectuons ces travaux sans interrompre l'alimentation électrique de nos clients. Cependant une coupure est parfois nécessaire pour la réalisation de certains actes techniques. Ce sera le cas pour des prochains travaux que nous allons réaliser sur le réseau électrique qui alimente votre installation.

Aussi, nous sommes conduits à programmer une coupure(s) de courant :

mardi 11 août 2026 entre 13h00 et 17h00 d'une durée approximative de 3 heures

Votre point de livraison : 17231548439392

SDE 03

rue DES PEUPLIERS

ECL. PUBLIC

03420 MARCILLAT EN COMBRAILLE

Notre accueil clients Professionnels est disponible au numéro suivant pour répondre à vos questions :

09 70 83 29 70 (prix d'un appel local)

Conscients de la gêne occasionnée, nous mettons tout en œuvre pour réduire autant que possible les perturbations liées à ces travaux.



Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site enedis.fr en flashant le QR CODE en bas de la première page de ce courrier.

Toutefois l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Si vous restiez exceptionnellement sans courant après la période indiquée, notre service dépannage est à votre disposition au : 09 72 67 50 ... suivi des deux chiffres de votre département (prix d'un appel local).

Enfin, pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Souhaitant que cette information préalable vous permette de vous organiser au mieux, nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Chef d'Agence,

LASSAUZE Sébastien

Rappel :

Notre personnel et nos prestataires travaillent sur le réseau électrique afin d'assurer la qualité et la continuité du service public de la distribution d'électricité.

Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, nous vous rappelons que si vous deviez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur...), il est obligatoire de couper votre disjoncteur général Enedis en le positionnant

sur

0.